



Formation à la pratique de l'IVG médicamenteuse en ville
12 et 13 octobre 2023 en présentiel – Grenoble
Bulletin d'inscription

Merci de renseigner tous les champs correspondant à votre situation.

NOM : Prénom :

Date de naissance : Nom de naissance le cas échéant :

Profession/statut (si étudiant.e : joindre un justificatif) :

Lieu d'exercice (cabinet, CH, PF, centre de santé...) :

N° RPPS / Adeli :

Mode d'exercice dominant (> à 50 %) : salarié libéral mixte

Prise en charge employeur (OUI/NON) :

Si oui, employeur et personne à contacter (@ ou tél.) :

Demande de prise en charge DPC envisagée (OUI/NON) :

Adresse professionnelle (à défaut, personnelle ; le préciser) :

Téléphone :

Mail :

Hôpital dans lequel vous souhaitez réaliser votre stage :

Hôpital dans lequel vous souhaitez signer la convention :

Quelles sont vos attentes par rapport à cette formation ? (Compléter au recto si nécessaire)

Souhaitez-vous donner vos coordonnées aux autres participants pour un éventuel covoiturage ? oui non

Personnes en situation de handicap, merci de contacter l'équipe à l'adresse cglenat1@chu-grenoble.fr, pour faire le point sur les adaptations nécessaires.

Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante accompagné d'un chèque de 350 € selon conditions ci-après :

Pleiraa
HCE – Centre orthogénie-planification
Centre hospitalier universitaire Grenoble-Alpes
CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9

- Professionnels ne bénéficiant pas d'une prise en charge par un employeur : Merci de joindre à ce bulletin un chèque de 350 € à l'ordre de PLEIRAA pour règlement des frais d'inscription ou dépôt de garantie dans l'attente de la validation de la demande DPC (encaissement en cas de réponse négative de l'Agence DPC ; en cas de prise en charge partielle des frais d'inscription, le complément sera demandé).
- Places gratuites réservées aux étudiants (internes méd. g. & sages-femmes) dans la limite des places disponibles.